



CAP'CO

SYSTEME 500
POUTRE TRIANGULAIRE ALUMINIUM
TABLEAUX DES MASSES MAXI AUTORISEES
Référence T500A / TABMA

Plan N° 03.001.28 Folio 1/2

AVIS TECHNIQUE ETABLI PAR



Date : 14/01/04

Indice : A

Rapport N° C.C.Reims/04-0118 du 21/01/04

TOUTE REPRODUCTION INTERDITE SANS ACCORD ECRIT DE CAP'CO

Ref.BE N° 040130/001/ASD/SIEL

DESCRIPTION DE LA POUTRE :

- Poutres constituées d'éléments modulaires assemblés entre eux par un système de chapes mâle-femelle goupillées
- Modules réalisés en poutre treillis tubulaire tridimensionnelle dont la section est un triangle équilatéral de coté 497 mm :
 - . 3 membrures tube Ø50x5 aluminium disposées aux sommets du triangle équilatéral
 - . diagonales tube Ø30x3 aluminium soudées entre les 3 membrures sur les 2 faces inclinées
 - . traverses tube Ø50x5 aluminium soudées entre les 2 membrures basses sur la face horizontale
 - . chapes filées aluminium soudées en extrémité des membrures et goupilles Ø25 mm acier
- Tous les assemblages tube/tube et chape/membrure réalisés par soudure.


CONDITIONS D'UTILISATION :

- Les poutres sont utilisées pour des structures provisoires ou servent de support à des aménagements ou des équipements
- L'utilisateur doit vérifier le bon état général des poutres et écarter celles qui comportent des déformations résiduelles
- Les poutres doivent être isostatiques et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Les poutres doivent être disposées horizontalement (inclinaison 10° maxi), avec la face non diagonalisée à l'horizontale
- Les masses doivent être disposées aux noeuds membrure/diagonales des poutres et ne pas générer de moment de torsion
- Cas de la masse totale uniformément répartie: il faut au minimum 5 masses équivalentes disposées de façon équidistante sur la poutre, et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Cas des 3 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/4 et 3/4 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 3 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Cas des 2 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/3 et 2/3 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 2 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Si la longueur entre appuis est comprise entre 2 valeurs, alors faire une interpolation linéaire entre les 2 masses indiquées.

UTILISATION EN POUTRE ISOSTATIQUE AVEC POINTE EN HAUT



Longueur de la poutre entre appuis (m) correspond à Nb. module 2,80 m + 2 x 1/2 angle de 0,65m	3,45	6,25	9,05	11,85	14,65	17,45	20,25	—
 Masse totale uniformément répartie sur la poutre P (kg) Déformation au milieu (cm)	3570	3320	2240	1660	1150	710	420	—
 3 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/4 1/2 et 3/4 de la poutre Déformation au milieu (cm)	3 x 1200	3 x 830	3 x 560	3 x 410	3 x 300	3 x 190	3 x 110	—
 2 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/3 et 2/3 de la poutre Déformation au milieu (cm)	2 x 1600	2 x 1240	2 x 840	2 x 620	2 x 420	2 x 260	2 x 150	—
 1 Masse ponctuelle P (kg) au milieu de la poutre Déformation au milieu (cm)	2390	1660	1120	830	640	440	260	—
 1 Masse ponctuelle P= 670 kg * en bout du porte-à-faux 2,80 m maxi Déformation en bout = 0,9 cm	<p>Les masses maxi. autorisées tiennent compte de la limitation de la flèche des poutres à L/150 (L=longueur de la poutre entre appuis).</p> <p>* sous réserve que l'utilisateur a vérifié au préalable la stabilité au non-basculement de la poutre.</p>							




SYSTEME 500

POUTRE TRIANGULAIRE ALUMINIUM

TABLEAUX DES MASSES MAXI AUTORISEES

Référence T500A / TABMA



Plan N° 03.001.28	Folio 2/2	AVIS TECHNIQUE ETABLI PAR
Date : 14/01/04	Indice : A	Rapport N° C.C.Reims/04-0118 du 21/01/04
TOUTE REPRODUCTION INTERDITE SANS ACCORD ECRIT DE CAP'CO		Réf.BE N° 040130/001/ASD/SIEL

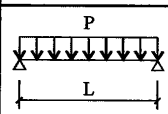
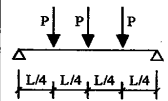
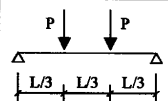
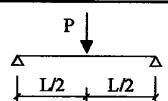
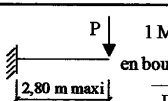
DESCRIPTION DE LA POUTRE :

- Poutres constituées d'éléments modulaires assemblés entre eux par un système de chapes mâle-femelle goupillées
- Modules réalisés en poutre treillis tubulaire tridimensionnelle dont la section est un triangle équilatéral de coté 497 mm :
 - 3 membrures tube Ø50x5 aluminium disposées aux sommets du triangle équilatéral
 - diagonales tube Ø30x3 aluminium soudées entre les 3 membrures sur les 2 faces inclinées
 - traverses tube Ø50x5 aluminium soudées entre les 2 membrures basses sur la face horizontale
 - chapes filées aluminium soudées en extrémité des membrures et goupilles Ø25 mm acier
- Tous les assemblages tube/tube et chape/membrure réalisés par soudure.

CONDITIONS D'UTILISATION :

- Les poutres sont utilisées pour des structures provisoires ou servent de support à des aménagements ou des équipements
- L'utilisateur doit vérifier le bon état général des poutres et écarter celles qui comportent des déformations résiduelles
- Les poutres doivent être isostatiques et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Les poutres doivent être disposées horizontalement (inclinaison 10° maxi), avec la face non diagonalisée à l'horizontale
- Les masses doivent être disposées aux noeuds membre/diagonales des poutres et ne pas générer de moment de torsion sur la poutre, et dans le cas contraire une étude spécifique doit être effectuée par l'utilisateur
- Cas des 3 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/4 et 3/4 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 3 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Cas des 2 masses ponctuelles: si elles ne sont pas de valeurs équivalentes, ou qu'elles ne sont pas placées aux 1/3 et 2/3 mais plus près du milieu de la poutre, alors la somme des 2 masses sera assimilée au cas d'une masse ponctuelle centrée
- Si la longueur entre appuis est comprise entre 2 valeurs, alors faire une interpolation linéaire entre les 2 masses indiquées.

UTILISATION EN POUTRE ISOSTATIQUE AVEC POINTE EN BAS

Longueur de la poutre entre appuis (m) <small>correspond à Nb. module 2,80 m + 2 x 1/2 angle de 0,65m</small>	3,45	6,25	9,05	11,85	14,65	17,45	20,25	—
 Masse totale uniformément répartie sur la poutre P (kg) Déformation au milieu (cm)	3330	2170	1460	1060	810	630	420	—
 3 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/4 1/2 et 3/4 de la poutre Déformation au milieu (cm)	3 x 1020	3 x 600	3 x 400	3 x 300	3 x 220	3 x 170	3 x 110	—
 2 Masses ponctuelles P (kg) aux 1/3 et 2/3 de la poutre Déformation au milieu (cm)	2 x 1290	2 x 840	2 x 610	2 x 440	2 x 340	2 x 260	2 x 150	—
 1 Masse ponctuelle P (kg) au milieu de la poutre Déformation au milieu (cm)	1960	1210	810	590	450	350	260	—
 1 Masse ponctuelle P = 930 kg * en bout du porte-à-faux 2,80 m maxi Déformation en bout = 1,3 cm	Les masses maxi. autorisées tiennent compte de la limitation de la flèche des poutres à L/150 (L=longueur de la poutre entre appuis). * sous réserve que l'utilisateur a vérifié au préalable la stabilité au non-basculement de la poutre.							